



Direction générale  
des services

Lodève, le 17/01/2023

---

## Arrêté du Président

---

DGA Aménagement du territoire  
Pôle des Routes et des Mobilités  
Agence Coeur d'Hérault  
1000, route de Montpellier  
34700 Lodève  
Téléphone. :04.67.67 41 00

Affaire suivie par Gabriel Cédric  
Références Gabriel202230117RD8E1bMourèzeINEO MPLR alim free mobile ENEDIS

### **Objet : DGA AT – restriction de circulation – RD 8E1b – Mourèze**

#### **Le président du Conseil départemental de l'Hérault,**

Vu l'article L 3221-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8<sup>ème</sup> partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'arrêté de M. le président du conseil départemental de l'Hérault portant délégation de signature ;

Vu la demande de l'entreprise INEO M.P.L.R en date du 17/01/2023, qui va effectuer des travaux de alimentation free mobile ENEDIS pour le compte de ENEDIS ;

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

#### **Arrête**

##### **Article 1:**

La circulation de tous les véhicules sur la RD 8E1b du PR 0+000 au PR 1+000 sur la commune de Mourèze, du 06/02/2023 au 17/02/2023 de 8h00 à 17h00, sera réglementée conformément aux dispositions suivantes :

- Travail sur accotement avec possible rétrécissement de la chaussée, vitesse limitée à 50 km/h conformément aux fiches CF 11/12 du manuel du chef de chantier SETRA

**Article 2:**

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8° partie).

La signalisation nécessaire dans son ensemble est à la charge de l'entreprise INEO M.P.L.R, représentée par Monsieur Vidal Guillaume- Lieu-dit Saint Pierre 34800 Ceyras. (Contact astreinte 24/24, 7J/7J Vidal Guillaume, 04 67 88 08 77) sous le contrôle de l'agence technique départementale Cœur d'Hérault.

**Article 3:**

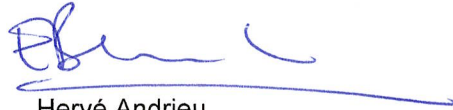
Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 4:**

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale Cœur d'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président du conseil départemental  
Et par délégation  
le Directeur de l'agence technique  
départementale Cœur d'Hérault

*Handwritten initials*



Hervé Andrieu

Diffusion  
Monsieur le Maire de Mourèze  
EDSR 34,  
Hérault Transports,  
CODIS 34,  
entreprise